



With the contribution of the LIFE
Programme of the European Union



Le Climate Transparency Hub

Plateforme de la Transparence Climatique



Novembre 2020

Contexte

Action 1 : Le site du CTH

[ici](#)

Action 2 : Les synthèses individuelles

[ici](#)

Action 3 : Le rapport annuel

[ici](#)

Fonctionnement & Temporalité

[ici](#)

Le CTH, qu'est ce que c'est ?

Un outil en trois actions

Le Climate Transparency Hub est une plateforme de ressources créée pour accompagner la transparence climatique des institutions financières. Cette plateforme publique est construite autour de 3 actions pour 3 besoins complémentaires :

- 1 Un site internet pour **centraliser les exercices de reporting climat**;
- 2 Des synthèses individuelles de ces rapports pour **mieux visualiser les pratiques déployées**;
- 3 Des rapports annuels sur l'état de l'art des pratiques pour **mieux identifier, suivre et pousser les bonnes pratiques**.

Le "Reporting" Climat

Le CTH a pour objet les exercices de reporting climat (ou rapports climat). Ces documentations expliquent la prise en compte des enjeux climatiques par les institutions financières, tant en terme de gouvernance, d'évaluation des risques & des opportunités que de leur positionnement par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris.

En France, ces exercices de transparence sont obligatoires (sur le principe du "comply or explain") conformément à l'article 173-VI de la Loi Transition Écologique et Croissance Verte de 2015. Cela concerne principalement les sociétés de gestion de portefeuille, les assurances, les mutuelles ainsi que les organismes de prévoyance et de retraite complémentaire.

D'où vient-il ?

Le Projet LIFE Finance ClimAct

Le programme LIFE est un instrument de financement de la commission Européenne pour soutenir des projets ciblés sur l'environnement et le climat. Lancé en 2019, [Finance ClimAct](#) met en place sur 5 ans un ensemble d'outils, méthodes et connaissances pour **accompagner le développement de la finance durable française** et permettre :

- Aux épargnants d'intégrer les objectifs environnementaux dans leurs choix de placements,
- Aux industriels de développer l'investissement dans l'efficacité énergétique et l'économie bas-carbone et
- Aux institutions financières et à leurs superviseurs d'intégrer les questions climatiques dans leurs processus de décision et d'aligner les flux financiers sur les objectifs énergie-climat.



Quels sont les enjeux ?

Absence de conception uniformisée et standardisée



Hétérogénéité des rapports



Difficulté de comparaison des rapports



Difficulté de suivi de l'état du reporting climat

Cadre réglementaire émergent et en pleine construction; actuellement sur la base du «comply or explain»

Utilisation de référentiels internationaux divers et variés à finalités d'usage distincts

Sur la forme : absence de structure commune d'exercice; forte fragmentation des informations

Dans le contenu : variation des publications en fonction des référentiels utilisés; libre choix des méthodes et des indicateurs

Au niveau consolidé : points précédents; manque important de transparence sur les dispositifs mis en place

Au niveau individuel : faible utilisation d'indicateurs clés de performance; justification peu fréquente de la cohérence et du choix des méthodes et/ou indicateurs

Comment comprendre le cadre et se repérer dans la diversité de ses applications ?

Comment suivre les progrès des institutions financières ?

Comment améliorer et raffiner les pratiques (accessibilité, qualité, comparabilité) ?

Qui est aux manettes ?

Pilotage du Projet

Le Climate Transparency Hub est co-piloté par l'ADEME, agence de la transition écologique et par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) du Ministère de la Transition Écologique (MTE). L'ADEME et le CGDD, veulent soutenir à travers ce projet la bonne appréhension des enjeux climatiques par les institutions financières françaises.

L'outil vise à répondre au besoin de visibilité et de recul sur l'ensemble des pratiques de reporting climat. C'est une plateforme publique, développée par des institutions d'expertise publique, qui vise à accroître la qualité, l'harmonisation et la comparabilité des pratiques pour accompagner l'application de l'article 173 et aider à l'anticipation des évolutions réglementaires.

Collaboration et Parties Prenantes

Le CTH (voir [Contact](#)) bénéficie également du soutien de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), de 2° Investing Initiative (2dii), de l'Institute for Climate Economics (I4CE) et de Finance for Tomorrow (F4T), en tant que collaborateurs du projet.

Par ailleurs, la plateforme et son contenu dépendent de la participation des institutions financières volontaires, qui souhaitent valoriser leurs exercices de reporting climat et contribuer à l'amélioration continue des pratiques.

Chaque année, le CTH lancera une période d'appel à contribution afin d'étendre son réseau de participants. Ces derniers, ainsi que le public, pourront également participer à l'affinage de la grille de critères lors d'une période de consultation (voir [Fonctionnement](#)).

Où en sommes-nous ?

Lancement de la Plateforme

Fin 2020, le Climate Transparency Hub est en phase de lancement. La première période d'appel à participation a été ouverte lors des 1 an du projet Finance ClimAct (le 26 Octobre 2020) au cours de la Climate Finance Week.

Le site du CTH sera lancé courant Janvier 2021, mettant à disposition les rapports des premiers participants (voir [Action 1](#)) ainsi que les premiers Rapports Caractérisés (Voir [Action 2](#)). L'équipe du CTH réalisera le premier Rapport sur l'État de l'Art des Pratiques (voir [Action 3](#)) courant Printemps 2021.



Action Une

Le site du **Climate Transparency Hub**
une plateforme de **centralisation**
des exercices de reporting climat

Action 1 : Site du CTH, une plateforme de centralisation



Une plateforme de centralisation : Comment ?

Action 1: Le Site

Le CTH c'est un site internet public en accès libre (disponible en Janvier 2021) qui rassemblera, sur une même plateforme, les reporting climat des participants

Les rapports climats seront consultables et téléchargeables. Il sera possible de les rechercher et de les filtrer par institution, catégorie d'organisation, année et montant des actifs sous gestion. Le site contiendra également les synthèses de chaque exercice (voir [Action 2](#)) et les rapports sur l'état de l'art (Voir [Action 3](#)).

Processus de dépôt

Le site est alimenté par le dépôt des dossiers climat des participants. **La participation est volontaire, gratuite et ne nécessite aucune contrepartie.** Tel qu'il est conçu aujourd'hui, le CTH n'a pas vocation de publier des analyses de rapports climat de tierce parties sans leur autorisation, ni d'effectuer des évaluations de conformité ou de classement.

Le site regroupera au sein d'un dossier créé pour chaque institution, les éléments de reporting climat transmis. Etant donné l'absence de format unique, il peut s'agir du rapport annuel, de rapport TCFD ou de rapport art. 173 mais aussi d'éléments complémentaires comme des politiques de votes, des chartes ISR, ou des politiques d'engagement contenant des éléments climat pertinents.

A ce jour, ce processus est effectué par mail et disponible [ici](#). A partir de Janvier, ce dépôt pourra se faire directement sur la plateforme accompagné d'une création de compte.

Une plateforme de centralisation : Pourquoi ?

Plateforme de Transparence

Cette action vise à renforcer la transparence et l'accessibilité des exercices de reporting climat en facilitant leur consultation, en palliant leurs différents formats et en les consolidant, par exercice (s'ils sont fragmentés dans différents supports) et par institution.

Le Climate Transparency Hub veut permettre, par cette visibilité accrue, de suivre plus aisément les efforts déployés par chaque institution pour répondre aux demandes des bénéficiaires, des clients, des parties prenantes et du législateur.

Centre de Ressources

Le Climate Transparency Hub est une plateforme unique en son genre. Centralisant les exercices des participants, fournissant les synthèses prévus aux actions 2 et 3, et mettant à disposition un ensemble de publications pertinentes, le site sera également un centre de ressource de la transparence climatique.

C'est sous cette forme que le site du CTH entend soutenir le développement et la généralisation des meilleurs pratiques de reporting climat, tant en terme de transparence que de pertinence vis à vis des enjeux climatiques.

A terme: Quelle ambition ?

Plateforme de référence du reporting

Le Climate Transparency Hub atteindrait une forme accomplie s'il devenait la plateforme publique de reporting climat des institutions financières françaises et qu'il accompagnait les cycles de reporting extra-financiers.

Son objectif de centralisation serait pleinement atteint si toutes les institutions concernées déposaient systématiquement leurs exercices par intérêt de simplification et par reconnaissance de l'utilité de la démarche.

Réplicabilité Européenne

Le CTH, comme l'ensemble des initiatives mises en place par le projet Finance ClimAct, a pour vocation d'être pilote en France afin d'être proposé aux autres états membres et de soutenir l'écosystème européen de la finance durable.

En fonction des réponses qu'il suscitera, et de ses évolutions sur les 4 prochaines années, il servira d'inspiration pour soutenir les institutions financières européennes. Une évolution ambitieuse du CTH pourrait également être l'extension de son périmètre à l'ensemble des états membres, ou de servir de base pour une plateforme similaire à l'échelle Européenne.

Action Deux

Les “**Rapports Caractérisés**”
des synthèses individuelles
à travers une matrice **uniforme**

Action 2 : Synthèses individuelles, les “rapports caractérisés”



Des synthèses individuelles : Comment ?

Action 2 : Synthèses

Les Rapports Caractérisés synthétisent chaque exercice de reporting dans un même format. Ces résumés sont issus d'un travail de recensement des pratiques selon une matrice de critères commune et exhaustive

Il ne s'agit pas de rapport d'évaluation individuel. Si des données quantifiées, résultant des pratiques sont retranscrites à titre d'information dans ces synthèses, elles ne seront pas utilisées pour comparer la maturité des pratiques dans le rapport sur l'état de l'art (voir [Action 3](#)).

Recenser pour mieux visualiser

Une fois les dossiers obtenus, le CTH caractérise les rapports pour pouvoir identifier les dispositifs, les choix et les méthodologies pour chaque aspect des exercices de reporting. C'est un travail de recensement effectué à travers une matrice de critère, pour permettre une observation uniforme, exhaustive et systématique.

Cette caractérisation effectuée, le CTH met en forme les observations triées et recensées en une synthèse uniforme de l'exercice. Présentés et organisés strictement de la même manière, ces Rapports Caractérisés seront accessibles, sur le site du CTH, dans chaque dossier climat des institutions financières.

Ils permettront notamment de mieux visualiser les instances et dispositifs de gouvernance climat, l'articulation des stratégies, les évaluations des risques et contributions mises en place ainsi que les choix de communication effectués.

En quoi consiste la Matrice de Critères ?

Caractérisation du Reporting Climat

La matrice des critères consolide et organise l'ensemble des facettes du reporting climat, qu'il en soit des sujets abordés, des méthodes utilisées ou de la manière dont ces informations sont déployées. Elle sert de focale pour guider l'observation et cibler les informations pertinentes

Cette grille se veut exhaustive pour recenser l'ensemble des pratiques, tant dans leur diversité que dans leur avancée. Pour ce faire, elle se base sur une étude des pratiques, des référentiels et des recommandations, et sur une mobilisation de sources d'origine normative (décret d'application, directive NFRD, RE Disclosure, Norme ISO 14097 et 14064-1) et de soft law (Recommandations TCFD, Lignes Directrices de la Commission Européenne sur le Climat).

Structurée et validée par le consortium du CTH, elle sera ajustée chaque année en aval d'une période de consultation, en fonction des meilleures pratiques observées, et des développements normatifs et réglementaires.

Grille 2020 : 31 critères pour 116 sous critères

Cette première grille développée par le consortium est construite sur la base du travail des [“International Climate Reporting Awards”](#), pionnier dans l'identification des bonnes pratiques de reporting. Ces critères d'analyse sont organisés autour de quatre piliers :

- I. Gouvernance, Stratégie et Pratiques d'engagement actionnarial en matière de climat *(Tout ce qui concerne la prise en compte des enjeux climatiques par l'institution)*
- II. Analyse des risques & opportunités climatiques *(Tout ce qui concerne l'incidence des enjeux climatiques sur les portefeuilles)*
- III. Analyse de l'Alignement et des Contributions aux objectifs de l'Accord de Paris *(Tout ce qui concerne l'incidence des portefeuilles sur les enjeux climatiques)*
- IV. Transparence et Communication des informations liées au climat à l'intention des clients et des bénéficiaires *(Tout ce qui concerne la forme et les plans de communication)*

Action 2 : Synthèses individuelles, les “rapports caractérisés”



A quoi ressemble la Matrice de Critères ?

Pilier I

Gouvernance
& Stratégie

- 1.1. Gouvernance et Supervision des problématiques climatiques
- 1.2. Déploiement de la gestion des enjeux climatiques au sein de la Direction
- 1.3. Stratégie climat
- 1.4. Construction de la résilience à long terme
- 1.5. Intégration des risques liés au climat dans les activités, produits et stratégies
- 1.6. Intégration des opportunités liées au climat dans les activités, produits et stratégies
- 1.7. Les pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat
- 1.8. Développement d'une expertise interne à long terme

Pilier II

Risques &
Opportunités

- 2.1. Identification des risques et opportunités liés au climat
- 2.2. Evaluation globale des risques climatiques
- 2.3. Choix d'horizons temporels
- 2.4. Couverture de l'évaluation des risques physiques et de transition
- 2.5. Test de résistance au risque climatique
- 2.6. Exhaustivité de l'évaluation des risques physiques
- 2.7. Granularité de l'évaluation des risques physiques
- 2.8. Exhaustivité de l'évaluation des risques de transition
- 2.8. Granularité de l'évaluation des risques de transition
- 2.10. Plans d'amélioration à long terme en matière d'évaluation et de gestion des risques

Exemples de Sources mobilisées

1.1. [TCFD](#)

1.2. [CDSB](#)

1.6. [LD Climat 2019](#)

1.7. [Art D533-16-1 CMF](#)

2.5. [Climate Awards](#)

A quoi ressemble la Matrice de Critères ?

Pilier III

Alignement &
Contributions

- 3.1. Évaluation de l'alignement à l'objectif (2.1a) de l'Accord de Paris
- 3.2. Couverture de l'analyse d'alignement
- 3.3. Plans d'amélioration continue
- 3.4. Description de la stratégie d'impact de l'organisation
- 3.5. Actions climat mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés
- 3.6. Processus de suivi et de gestion de l'atteinte des objectifs
- 3.7. Analyse de la cohérence des actions climat avec la stratégie globale
- 3.8. Plans d'amélioration continue

Pilier IV

Communication
& Transparence

- 4.1. Consolidation des informations liées au climat
- 4.2. Stratégie de communication sur le climat aux clients et bénéficiaires
- 4.3. Disponibilité et clarté de l'information sur le climat dans les documents
- 4.4. Ressources mobilisées et plans d'amélioration
- 4.5. Cohérence et comparabilité des informations liées au climat par rapport aux exercices précédents

Exemples de Sources mobilisées

3.2 [SBTi for FI \(Pilot\)](#)

3.6. Norme ISO 14097

4.3. [RE Disclosure](#)

Synthèses individuelles & Matrice : Pourquoi ?

Compréhension & Comparabilité

En mettant à disposition ces synthèses individuelles, le CTH veut offrir une lecture homogène et facilitée des exercices de reporting climat des institutions financières. Ces synthèses permettront de mieux se repérer et plus rapidement sur ce qui est mis en place, tant en termes de gouvernance que de mesures, pour chaque entité.

Ce format répond en ce sens au besoin de rendre un exercice technique et spécialisé plus accessible aux bénéficiaires et aux épargnants. Parallèlement, il permet d'accompagner et de faciliter un travail déjà effectué dans les institutions par les équipes suivant les sujets climat et reporting.

Le format et la régularité de ces synthèses ont aussi pour ambition de faciliter le suivi de l'évolution des pratiques de chaque institution participante. Elles permettront également de mettre en avant les progrès et efforts déployés, au fil des années, dans la réalisation de cet exercice.

Soutien du développement des pratiques

Indirectement, le CTH effectue un travail de veille, tant normative, que concrète, sur les pratiques d'appréhension des enjeux climatiques et leurs communications officielles. L'actualisation annuelle de la matrice de critères a pour but de suivre ces évolutions et d'articuler de manière cohérente l'ensemble des approches recommandées et utilisées.

La grille situe et rend compte de l'ensemble des pratiques, des plus utilisées, aux plus matures et propose une ressource pour l'amélioration de son propre dispositif. Sans être un référentiel de reporting, cette grille exhaustive a donc pour ambition de soutenir indirectement l'utilisation des meilleures pratiques et l'harmonisation des rapports.

Action Trois

Le “**Rapport sur l’état de l’art**”
une synthèse annuelle
pour **valoriser** les meilleures pratiques

Action 3 : Rapport annuel sur l'état de l'art des pratiques



Un rapport sur l'état de l'art : Comment ?

Action 3 : Rapport annuel

Le Rapport sur l'Etat de l'Art des pratiques de reporting climat synthétise les observations du CTH sur l'année donnée pour chaque critère de la grille.

Il met en avant les meilleures pratiques déployées, les explique et les contextualise

Mise en relief de chaque critère

Le Climate Transparency Hub produira des rapports annuels sur l'état de l'art sur la base d'un travail interne de comparaison de toutes les pratiques recensées. **Au lieu de comparer des exercices denses et hétérogènes, le Rapport contraste chaque pratique par critère, et met en avant les instances les plus matures, tant sur le fond que la forme et la pédagogie.**

Outre la maturité des pratiques pour l'échantillon sur l'année donnée, le Rapport explique et contextualise chaque critère, pour refléter les enjeux (Finance & climat) et situer les développements méthodologiques et normatifs. Le CTH s'appuiera pour ce faire sur les différentes expertises de son consortium.

Le Rapport est avant tout un travail d'observation, et il n'est ni question d'évaluer la qualité générale des rapports, ni sujet de s'adonner à un exercice de "name & shame". **Ces travaux n'ont pas vocation à se substituer aux travaux de supervision qui relèvent des autorités compétentes.** Chaque rapport peut s'avérer exemplaire sur une facette, une présentation ou un choix méthodologique; et l'ensemble contribue à l'essor d'un exercice encore jeune, aux pratiques toujours en construction.

L'ADEME et le CGDD, en tant qu'acteurs publics de la transition écologique, veulent mettre en avant leur indépendance et leur neutralité vis à vis des institutions participantes (tant publiques que privées), position indispensable pour un tel exercice.

Un rapport sur l'état de l'art : Pourquoi ?

Progression protéiforme

Exercice relativement émergent, la vitesse de progression des pratiques dans les rapports climat est hétérogène. Les sujets traditionnels de reporting, construits sur le modèle de la RSE, commencent à être systématiquement intégrés dans les exercices (gouvernance, communication). Cependant, sur les sujets plus techniques et avancés, propres aux enjeux climatiques (ex : alignement et contribution), la progression des pratiques est inégale et protéiforme.

Cela résulte de plusieurs facteurs propres au sujet Climat :

Le caractère prospectif des mesures, la constante évolution des informations à reporter, des indicateurs et des méthodologies (poussées et constructions normatives, nouveaux consensus scientifiques, R&D de nouveaux outils, etc), ainsi que des différents niveaux et moyens de prise en compte et d'implication des institutions financières sur le sujet.

Besoin d'un suivi constant et régulier

Un manque de visibilité à la fois sur les informations à reporter que les pratiques appliquées pour y répondre découle de cette rapide évolution du cadre et du contenu de l'exercice de reporting climat, à différentes vitesses en fonction des sujets et des acteurs qui les mettent en oeuvre.

Cet ensemble complexe et hétérogène de "rapports climat", pourtant porté par des efforts soutenus des institutions les plus volontaristes, eclipse parfois les réponses les plus ambitieuses et les plus pertinentes.

Il apparaît alors crucial de faire un suivi constant et régulier des pratiques sur la base de critères et d'index climat qui prennent compte de ces évolutions rapides. **C'est tout l'objectif de ce Rapport annuel du CTH, qui aura chaque année un cadre d'analyse (la matrice de critères) retravaillé au gré de ces évolutions et façonné pour les articuler d'une manière exhaustive et cohérente.**

Un rapport sur l'état de l'art : Buts & ambitions ?

Suivi d'un état de l'art en mouvement

Le CTH souhaite donc répondre à ces besoins par son Rapport Annuel. Tout comme les Rapports Caractérisés, le but est de pallier le manque de visibilité et de suivi des pratiques de reporting dans leur ensemble, sous la forme d'une étude annuelle et approfondie des pratiques observées pour l'année donnée.

Les institutions participant de manière volontaire, l'échantillon du CTH n'est pas représentatif de l'ensemble des acteurs concernés. Le Rapport n'a donc pas vocation à être une étude quantitative de l'état des exercices ([étude](#) notamment produite par Novethic). De manière complémentaire, le Rapport du CTH sera essentiellement un travail qualitatif, porté sur un panel souhaitant participer à l'amélioration continue des reportings, et à vocation pédagogique.

Le Rapport sur l'état de l'art expliquera, contrastera et contextualisera les observations recensées chez ses participants, critère par critère, afin de rendre compte des avancées les plus récentes et de leur contexte méthodologique.

Vitrine française des meilleures pratiques

Sur la base de ce travail de suivi, le Rapport permet parallèlement de valoriser les efforts les plus ambitieux, les pratiques les plus informées et les méthodologies les plus matures. Le Rapport entend agir comme vitrine de ces dernières, afin d'appuyer leur utilisation et de participer, indirectement, à l'amélioration des exercices.

A terme, ce travail permettra de pouvoir formuler régulièrement des recommandations de reporting sur la base des pratiques observées (qui pourront par ailleurs nourrir les travaux des autorités de supervision et de régulation).

Aussi, dans le cadre européen du projet Finance ClimAct, cette vitrine pourra être instrumentale à l'exportation des meilleures initiatives françaises en Europe. Par ailleurs, le travail de mise en relief du Rapport annuel facilitera une comparaison du reporting français avec les meilleures pratiques observées à l'international (notamment sur la base des travaux des International Climate Reporting Awards).

Fonction- nement

Un procédé **cyclique**
visant à **accompagner**
les exercices de reporting climat

Comment le CTH va-t-il fonctionner ?

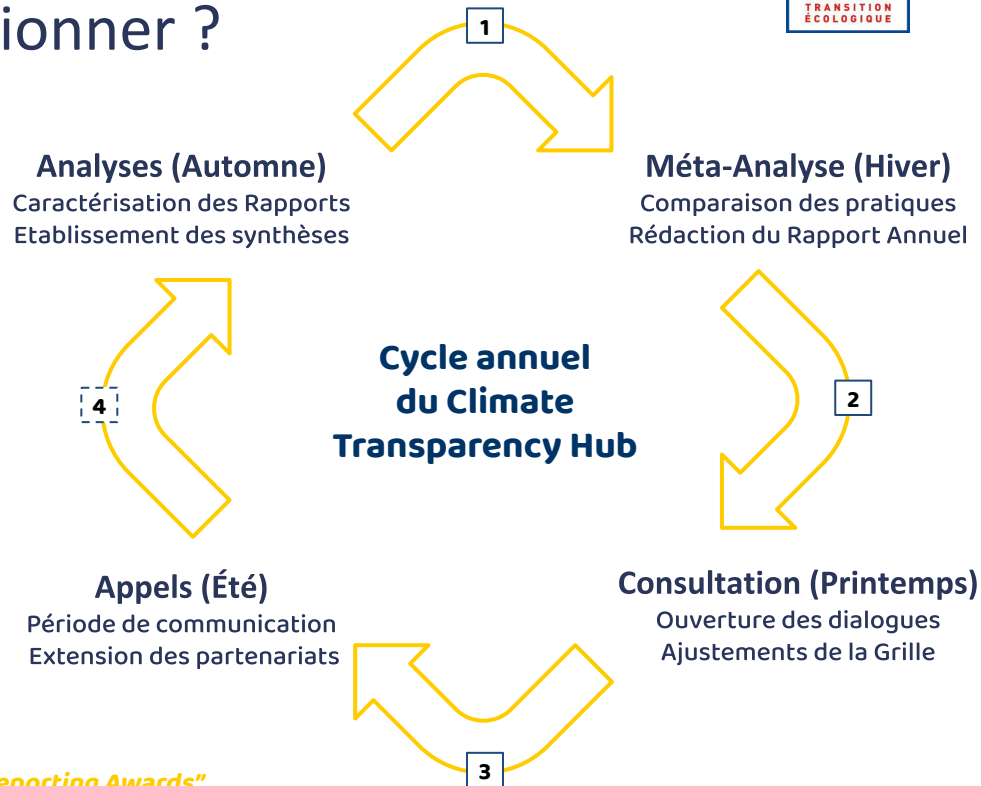
Périodicité des Travaux

Le Climate Transparency Hub s'inscrit dans un processus cyclique annuel. Les périodes, rapportées aux saisons dans le schéma ci-présent, sont complémentaires et ont pour but d'instaurer une amélioration continue, tant du dispositif que des contenus produits.

Les **Rapports Caractérisés (1)** sont le fruit d'une phase d'analyse et de recensement des exercices déposés dans l'année (sur le site du CTH à partir de 2021). Ils permettent de produire le **Rapport Annuel sur l'État de l'Art (2)**, issue d'un travail de mise en relief. S'ensuit l'actualisation de la **Matrice et de son guide explicatif (3)**, après une période de retours et de consultations.

Une fois cette grille publiée, le CTH peut relancer une période d'appel, produire des communiqués et présenter son travail à divers événements (4) pour accroître son échantillon de participants et sa visibilité.

Ce cycle s'articulera également avec les "International Climate Reporting Awards".



Temporalité : Quel but, quelle ambition ?

Pourquoi procéder en cycles ?

Le procédé cyclique du CTH vise à suivre, accompagner et appuyer les procédés annuels de reporting des institutions financières. Le CTH veut atteindre son ambition de centralisation, d'une manière progressive, sur la reconnaissance de son utilité. C'est donc en tant que plateforme publique et évolutive de ressources que le CTH compte, année après année, étendre son réseau pour approfondir son contenu.

Cette temporalité est aussi nécessaire pour mieux appréhender l'évolution rapide des pratiques et de rendre compte régulièrement d'un état de l'art en mouvement. C'est en cette optique que le CTH met en place un travail de veille des pratiques et des normes du reporting climat (voir [Soutien du Développement des Pratiques](#)).

A terme, l'ambition du CTH est de pouvoir faire pleinement partie des cycles de reporting climat des institutions financières, et de pouvoir, en tant que plateforme publique française du reporting climat, alimenter les pratiques chaque année.

Quel est l'horizon de temps ?

Le CTH entame une phase de mise en place. L'initiative, dans le cadre de Finance ClimAct, est portée par le projet européen jusqu'en 2024. Il s'agira sur 4 ans, et donc 4 cycles, de déployer la plateforme, d'affiner ses procédés et d'approfondir ses contenus.

Une fois cette première phase de déploiement finie, il s'agira de décider de sa continuation et/ou de sa reprise en main par l'ADEME, le CGDD, ou dans le cadre d'autres subventions européennes (en fonction de son évolution, de sa reconnaissance, et de son utilité).



Contacts

L'Équipe du CTH

Le Climate Transparency Hub, dans sa forme actuelle, est piloté par une équipe dédiée de l'ADEME et du CGDD. Cette équipe produit les travaux d'analyses et de synthèses, rédige les publications officielles et développe et alimente le site internet.

L'équipe du CTH est l'interlocuteur direct de l'initiative. En l'attente de la mise en service du site officiel qui sera adjoint de canaux de communication, toute question peut être adressée à :

L'Équipe du CTH - cth@finance-climact.fr

Pauline GILLE (Analyste Climat à l'ADEME) - pauline.gille@ademe.fr / + 33 2 41 20 43 51

Tom LECERCLE (Analyste Climat à l'ADEME) - tom.lecercle@ademe.fr / + 33 2 41 20 26 95

Clément BULTHEEL (Chargé de Mission Finance Durable au CGDD) - clement.bultheel@developpement-durable.gouv.fr / + 33 1 40 81 30 32

Le Consortium

Le Consortium du CTH (ADEME, CGDD, AMF, ACPR, 2dii, I4CE & F4T) discute et valide les orientations de la plateforme par comités de pilotage qui se tiennent environ tous les deux mois. La Matrice de Critères est notamment actée par ce consortium.

Le CTH bénéficie aussi d'un comité consultatif, composé du consortium et de membres observateurs (Novethic, WWF, l'Institut Louis Bachelier et la Direction Générale du Trésor) qui participent à la consultation de la Matrice de Critères.

